



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Professions médicales

Question écrite n° 18424

### Texte de la question

M. Pierre Pascallon souhaiterait attirer l'attention M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation de base des jeunes médecins, prodiguée par les facultés de médecine. Beaucoup de jeunes médecins ne reçoivent aucune formation en hydrologie et thermalisme, bien qu'ils soient amenés dans le cadre de l'exercice de leur profession à prescrire, en moyenne, douze à quinze cures thermales par an. Bien que l'hydrologie et le thermalisme n'appartiennent pas à la médecine fondamentale, il en existe quelques unités d'enseignement dans certaines facultés de médecine. Il lui demande s'il entend mettre en place dans toutes les facultés de médecine une formation complémentaire en hydrologie et thermalisme, afin de donner la possibilité à tous les jeunes médecins, sans exception, de prescrire, en parfaite connaissance de cause, les cures nécessaires à leurs patients.

### Texte de la réponse

Si la réglementation en vigueur sur les études de médecine ne mentionne pas les enseignements en hydrologie et thermalisme, c'est que l'arrêté du 24 juillet 1970 sur le deuxième cycle ne cite que les grandes disciplines obligatoires, et que l'arrêté du 29 avril 1988 sur le troisième cycle de médecine générale ne liste pas les différentes thérapeutiques, contrairement à celui du 6 septembre 1985 qui l'avait précédé. Une formation complémentaire de troisième cycle, dénommée capacité de médecine d'hydrologie et climatologie, définie par l'arrêté du 29 avril 1988, est assurée dans sept unités de formation et de recherche médicales, formant environ 160 diplômes à l'issue de deux ans d'études.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascallon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18424

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4728

**Réponse publiée le :** 27 février 1995, page 1120